



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense et usage

Question écrite n° 34285

Texte de la question

M. Jacques Barrot interroge M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur les problèmes que commence à poser la prééminence de l'anglais sur Internet. Les chercheurs écrivant en langue française sont de plus en plus défavorisés, et jusque sur les sites de l'ONU, la part des documents qui ne sont disponibles qu'en anglais fait que les chercheurs de langue anglaise sont manifestement favorisés. En 1998, dans le cadre d'un débat à l'ONU toujours, la représentante de la Tunisie est intervenue pour demander que les textes soient diffusés à égalité en langue anglaise et en langue française. Les représentants de la Côte d'Ivoire, de l'Ouganda, du Canada et de l'Egypte ont soutenu cette position, pour laquelle il semble qu'il n'y ait pas eu de prise de position, ni d'intervention du représentant français. Il lui demande donc si le Gouvernement entend favoriser par des dispositions adaptées la présence de la langue française sur Internet.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères participe activement au programme d'action gouvernemental pour l'entrée de la France dans la société de l'information (PAGSI) lancé en janvier 1998. Le secrétaire général du Quai d'Orsay est chargé d'assurer la participation de la France aux différentes enceintes de négociation ou de veille internationale. Cette mission s'effectue en collaboration avec la Délégation générale à la langue française (DGLF), l'Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF), l'Agence universitaire de la francophonie, ou avec des organismes étrangers comme le groupe de travail NoTIAL (normalisation des terminologies de l'information dans leurs aspects linguistiques) créé avec le Québec. L'action porte notamment sur le respect de la diversité linguistique dans les spécifications techniques des logiciels et sur la normalisation. L'Internet dans les organisations internationales constitue à cet égard une priorité d'action. La page d'accueil des Nations unies existe ainsi dans les six langues officielles (anglais, français, espagnol, russe, arabe et chinois), même si un certain nombre d'informations ne sont encore disponibles qu'en anglais. La situation est variable selon les institutions internationales. Les efforts menés au cours des dernières années en faveur du multilinguisme sur Internet ont largement porté leurs fruits dans les organisations situées à Genève (CNUCED, OIT, OMPI, HCR, OMS, UIT,...), alors que l'anglais est encore trop souvent la seule langue existante sur les sites des organisations ayant leur siège à New York ou à Vienne. A l'Organisation maritime internationale (OMI, Londres), un nouveau site de présentation de l'organisation, lancé fin 1998, doit être installé prochainement en français et en espagnol. A l'Organisation maritime mondiale (OMM, Genève), la diffusion des documents officiels en français sur le site est de plus en plus rapide et, à la CNUCED, une intervention faite par la France en 1998 a permis d'obtenir là aussi des résultats tangibles : le site est maintenant plus riche et offre des informations en français fréquemment remises à jour. A l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA, Rome), le Gouvernement a fait un certain nombre de propositions suivies d'effet, puisqu'en mai 1999 la direction de l'organisation a annoncé la mise en oeuvre de la traduction systématique en français des pages du site Internet. De façon générale, et compte tenu des fortes contraintes budgétaires pesant sur la plupart des organisations de la famille des Nations unies, il convient de ne pas se limiter à la seule défense de la langue française, mais de se faire l'avocat du respect des principes statutaires du plurilinguisme. Cette approche est en

effet la seule susceptible d'attirer de larges soutiens au sein de la communauté internationale, provenant notamment des pays de langue espagnole.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Barrot](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34285

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 1999, page 5210

Réponse publiée le : 21 février 2000, page 1136